

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du mercredi 28 janvier 2015 à 20 h 30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Christine BUGAUD, Laurent CAGNE, Francine DESPRES,
Mme Christine BUGAUD a donné pouvoir à Mme Pascale LAURAIN,
M. Laurent CAGNE à Mme Catherine MARTIN.

Absente : Marie-France FEVRE

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2014 :**

Le compte-rendu de séance du 10 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

- **Zone artisanale Bois des Rampes :**

Mme le Maire rappelle qu'une délibération a été prise, lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour deux acquisitions en vue de l'extension de la zone artisanale Bois des Rampes.

Comme évoqué en décembre dernier, il s'agit maintenant d'intégrer en zone UX trois parcelles actuellement classées en zone 2 AUX : parcelles AK 546 ; 547 et 609, pour une superficie totale de 1 ha 55 a 96 ca.

Le Conseil Municipal doit prendre une délibération motivée, qui sera transmise à la DDT, en vue de monter le dossier administratif de modification simplifiée du PLU.

Cette délibération est prise à l'unanimité (17 voix pour).

- **Préau :**

En vue de la réalisation de la salle d'évolution sur le site de l'école primaire, Mme le Maire propose de déposer deux dossiers de demande de subvention au Conseil Général de Saône et Loire :

- au titre du Programme pour l'Investissement Intercommunal et Communal (PIIC) 2015
- et une subvention exceptionnelle au titre du « Volet Scolaire »

A 16 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal adopte ces propositions

- **Maison Médicale :**

Comme chaque année, la répartition des charges de la Maison Médicale doit être réalisée. Les occupants de la Maison Médicale doivent s'acquitter des charges auprès de la commune, propriétaire. La répartition des charges à régler se fait au prorata de la surface occupée.

Après avoir pris connaissance des calculs présentés dans le dossier de séance, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la mise en recouvrement des sommes dues, auprès de la SCM et de l'ADMR.

- **CCBR 71 :**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2014 dernier, Mme le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes allait prendre une décision quant à l'arrivée du très haut débit en Bresse, lors de son assemblée générale du 16 décembre.

La CCBR a ainsi émis le souhait d'étendre ses attributions en vue d'acquérir la compétence « Aménagement numérique (très haut débit) ». Elle doit pour cela modifier ses statuts. Cette modification est subordonnée à une délibération de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des Communes membres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'extension des attributions de la CCBR 71 et approuve la modification de ses statuts.

- **Décision modificative budgétaire :**

Il s'agit d'une écriture d'ordre concernant le dégrèvement de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) au titre des auto-entrepreneurs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative du budget.

- **Commission Jeunesse :**

Mme Françoise MARIZY dresse un compte-rendu de la réunion du 8 janvier 2015, au cours de laquelle la Commission a établi un premier bilan des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour l'année scolaire 2014/15. Seul un service de garderie a été mis en place, assuré par le personnel communal. L'aide de l'Etat de 90 € par enfant permet de couvrir les frais de personnel et les fournitures achetées (jeux de société, travaux manuels...).

La Commission propose la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) pour la rentrée scolaire 2015.

A cet effet, un comité de pilotage doit être mis en place pour établir un PEDT (Projet Educatif Territorial). Il sera composé des membres de la Commission Jeunesse, d'un représentant de la commission Vie associative, des enseignants, des délégués de parents d'élèves, du Conseil Municipal jeunes, du personnel communal concerné, ainsi que des associations san-germinois. La première réunion aura lieu le 2 février prochain.

L'aide de l'Etat de 90 € par enfant sera reconduite, sous réserve de la mise en place d'un PEDT qui met en évidence des actions engagées au titre des NAP.

Enfin, Mme Françoise MARIZY indique que le Conseil Municipal jeune se réunira pour la première fois le 7 février. Après une visite de la mairie et une présentation du personnel communal, les enfants pourront exprimer leurs souhaits pour définir le projet qu'ils conduiront.

- **Commission Vie associative :**

M. Gaëtan MOISSON donne un compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2015 :

- programme de la Fête de la Musique
- subventions aux associations
- conventions à prévoir pour les associations utilisant en exclusivité des locaux communaux
- la demande de travaux sur le 2^{ème} court de tennis sera à étudier dans le cadre du budget 2015

- **Commission Urbanisme :**

Elle s'est réunie en deux fois, le mercredi 14 et le samedi 17 janvier, pour étudier le projet de la salle d'évolution (préau), en particulier son implantation.

M. Jean-Claude VIEUX explique que la Commission Urbanisme propose son implantation côté ouest de la cour, en déplaçant le garage de la locataire pour lui éviter d'entrer dans la cour de l'école.

La salle d'évolution serait composée :

- d'une grande pièce modulable en fonction de son utilisation,
- de sanitaires,
- d'un préau, avec un grand auvent, ouvert côté ouest.

L'implantation envisagée permettrait de réaliser les travaux avant de démolir l'ancien préau et tout en laissant la cour accessible pendant les travaux. Le démontage de l'ancien préau pourrait s'envisager pendant les vacances scolaires.

Pour le chauffage, l'idée d'une chaufferie bois a été proposée. Cela permettrait de bénéficier de subventions. Toutefois, l'investissement à réaliser est très important alors que l'écart de prix entre le bois et le gaz n'est que d'un centime d'euro par kWh. Les canalisations du gaz de ville passent à proximité de l'école. Une étude comparative entre le gaz et les plaquettes de bois va être réalisée pour déterminer si la chaufferie-bois est vraiment nécessaire dans le projet.

- **Comité de Foire :**

Mme Pascale LAURAIN présente le compte-rendu de la réunion du comité du 21 janvier dernier :

- Thème de la pêche et des poissons : pêche à la truite, simulateur de pêche, exposition de poissons, concours de dessins pour les enfants, maquette d'étang réalisée dans le cadre des NAP, menu-foire autour du poisson...
- Présence d'une trentaine de bovins, avec les Eleveurs de Charolais
- Mini-ferme, marché de producteurs, fabrication de beurre
- Participation de l'UCIA à définir (réunion prochainement)
- Vin d'honneur le samedi offert par la Caisse locale du Crédit Agricole
- Défilé du dimanche en cours d'élaboration : majorettes, attelages, batterie-fanfare...
- Prochaine réunion le 16 février pour finaliser la communication autour de la Foire.

- **Elections départementales :**

Elles auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015 prochains.

Mme le Maire indique que la tenue des bureaux de vote le dimanche 22 mars matin sera assurée par les élus membres du Comité du Renouveau, de façon à ce qu'ils puissent être disponibles l'après-midi sur la foire, notamment pour le défilé.

Par ailleurs, pour ceux qui le souhaitent, une réunion aura lieu mercredi 18 mars à 20 h (invitation à venir par mail) pour faire le point sur la tenue des bureaux de vote.

Tenue des bureaux de vote :

- Dimanche 22 mars 2015 - 1^{er} tour :

- de 8 h à 13 h : Régis BIDAULT, Christine BUGAUD, Jean-Paul CAVARD, Marcel DUFOUR, Gaëtan MOISSON, Catherine MARTIN, Nadine ROBELIN
- de 13 h à 18 h : Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Sylvie GAY, Blandine GROS, Françoise MARIZY, Jean-Claude VIEUX

- Dimanche 29 mars 2015 - 2nd tour :

- de 8 h à 13 h : Régis BIDAULT, Laurent CAGNE, Jean-Paul CAVARD, Claudia GENIEUX, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Gaëtan MOISSON, Jean-Claude VIEUX
- de 13 h à 18 h : Christine BUGAUD, Patrice CALVEZ, Alexandre CRETIAUX, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Catherine MARTIN, Marie-France FEVRE, Nadine ROBELIN

- **Divers remerciements et vœux :**

Suite à la distribution des colis du CCAS, des remerciements ont été adressés en mairie. Des dons au profit du CCAS ont également été réalisés.

Divers vœux ont aussi été adressés à Mme le Maire et aux membres du Conseil Municipal, notamment de la part des écoles.

- **Association Secours Catholique :**

Une information est faite sur les missions de cette association loi de 1901.

Un vestiaire était auparavant tenu à Saint Germain-du-Bois, il est maintenant à Louhans.

Mme Simone BEER, responsable de l'équipe locale, a sollicité la municipalité pour disposer d'un local pour recevoir les bénéficiaires et réaliser la distribution de colis de nourriture. La salle anciennement occupée par la communauté de communes étant disponible le vendredi matin, c'est là que la permanence du Secours Catholique sera réalisée.

- **Informations diverses :**

- Bulletin municipal : il vient d'être distribué dans les boîtes aux lettres. Des félicitations ont été reçues en mairie pour la qualité de son contenu et de sa mise en page.
- Illuminations : beaucoup de remarques ont été faites car elles sont toujours en place. L'objectif était d'attendre la réunion de la Commission Environnement qui s'est tenue la semaine dernière et qui visait à dresser le bilan des réalisations 2014. Une fois la réunion réalisée, CEGELEC n'a pas pu intervenir dans la foulée pour des raisons météorologiques (intempéries).
- Mme Nassima ZAIDI, trésorière, propose de rencontrer les membres du Conseil Municipal pour présenter les principes du budget.
- M. Jean-Claude VIEUX indique que des travaux de renforcement électrique vont avoir lieu au Villey, à partir de la semaine prochaine.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 18 février 2015 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 53.